

Le 1^{er} septembre 2017.

Circulaire 2 - septembre 2017

Chers parents,

Lors des portes ouvertes du 8 juin dernier, une publicité vous annonçait que les cours finiraient dès la rentrée à 15h55 au lieu de 15h30. Ceci afin de dégager des périodes de néerlandais et/ou de psychomotricité. Selon la législation en vigueur, des périodes en « extrascolaire » ne peuvent s'inscrire qu'après la fin des cours soit 15h30.

Il va sans dire que, malgré les efforts du PO pour trouver des personnes acceptant de venir 4 fois 25 minutes chaque semaine, personne ne s'est bousculé au portillon.

En date du 28/08, une réunion extraordinaire du PO a permis d'élaborer des solutions qui se sont concrétisées ce 30/08, à deux jours de la rentrée. Ceci explique qu'aucune réponse ne pouvait vous être communiquée AVANT ce 31/08. Cependant, personne ne s'était manifesté à l'école, ni par téléphone, ni par mail durant cette dernière quinzaine.

Concrètement :

- Les deux périodes de néerlandais annoncées sont réparties comme suit :
 - En P1-P2 : une période assurée par Madame Sylvie.
 - En P3-P4 : une période assurée par Madame Sylvie.
- En P5-P6, une période supplémentaire, assurée par Mevrouw Cathy, le jeudi.
- En psychomotricité, les enfants de maternelle bénéficieront de deux périodes supplémentaires assurées par Madame Eline, à raison d'un mercredi sur deux.

Les avantages :

- L'horaire des cours est inchangé (début 8h25 - fin 15h30) - respect des circulaires.
- C'est entièrement gratuit, contrairement aux activités extrascolaires, qui sont toujours à charge des parents.

Je vous remercie de votre entière compréhension et vous prie de croire, chers parents, que le PO et l'équipe se mobilisent pour donner le meilleur d'eux-mêmes, pour le plus grand confort pédagogique de vos enfants.

Au nom du PO et de l'équipe,

Monsieur Vincent, directeur.

